

B2.26.2 La forme passive : se vendre, se faire

Le passif montre qu'un sujet subit l'action : se vendre, se faire aider, se laisser convaincre.



1. Employée au présent, elle indique une vérité générale, tandis qu'aux autres temps, elle indique un événement ponctuel.

Forme	Exemple
se + verbe	L'héritage se répartit selon le testament.
se + verbe au passé	La tutelle s'est organisée rapidement.
se faire + infinitif	Il s'est fait expliquer l'héritage.
se laisser + infinitif	Il s'est laissé convaincre par la famille.
se voir + infinitif	Elle s'est vu refuser une part.
s'entendre + infinitif	Il s'est entendu proposer une médiation.

1. Traduire et choisir la bonne réponse

1. En France, ce type de maison _____ très vite quand il y a peu d'offres dans le quartier.
a. est vendu b. se vend c. se vendre d. se vendent
2. Après le décès de sa mère, la tutelle _____ en quelques semaines, avec l'accord du juge.
a. s'est organisée b. se est organisée c. a s'organisé d. s'organisait
3. Pour comprendre la répartition des biens, il _____ les clauses du testament par le notaire.
a. s'a fait expliquer b. s'est fait expliquer c. s'est fait expliqué
d. s'est fait expliquerait
4. Sous la pression de la fratrie, elle _____ de ne pas contester l'héritage.
a. s'est laissée à convaincre b. s'est laissée convaincre c. s'est laissée convaincue
d. s'est laissé convaincre

1. se vend 2. s'est organisée 3. s'est fait expliquer 4. s'est laissée convaincre

2. Réécrivez les phrases (QR: IA+)



1. (se + verbe) Dans cette famille, on partage l'héritage selon le testament.

2. (passé composé) Après le décès, on a organisé la tutelle en quelques jours.

3. (se faire) Le notaire a expliqué les conséquences du testament à Paul.

4. (se laisser) La famille a convaincu Léa d'accepter la médiation.

3. Corrigez l'erreur

1. Il s'est fait expliqué la procédure d'adoption.

Il s'est fait expliquer la procédure d'adoption.

2. Après le décès, l'héritage a été se réparti selon le testament.

Après le décès, l'héritage s'est réparti selon le testament.

1. Il s'est fait expliquer la procédure d'adoption. 2. Après le décès, l'héritage s'est réparti selon le testament.